CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour sa publication ... DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *mois/annuellement* seront côtés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de *l'Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour les ports des E.-Unis.

Pour Savannah—Le brick GOV. CODDRINGTON, fin voilier, capitaine Railey, attend un affrètement pour le port cidessus. S'adresser à L H GALE,
14 dec 93, rue de la Douane.

Pour New York—Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, est maintenant en chargement, et il sera expédié sous peu. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à HOSKINS & WILCOKS,
2 dec rue du Camp no 51.

POUR LA MOBILE—Le brick de première classe MARYLAND, capitaine Pascal, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour frêt, s'adresser au capitaine à bord, ou à
20 dec MARTINEAU, CRUGER & Co.

Pour les ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—Le navire français fin voilier JUPITER, capitaine Vanier, ayant tout son lest à bord, et partie de sa cargaison engagée, sera de suite expédié. Pour frêt d'environ 500 balles de coton. S'adresser à THEODORE NICOLET & Co,
23 dec 26, rue Bienville.

Pour le Havre—Le beau navire A1, fin voilier RUBICON, capitaine Rogers, demande 25 balles de coton pour compléter son chargement. Pour les conditions ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
23 dec BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

Pour Liverpool—Le beau fin voilier A1 brick COMET, capitaine Marcy, a besoin de 300 balles pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage s'adresser à
20 dec BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

POUR MARSEILLE—Le superbe navire fin voilier GEORGE, capitaine Wise, peut prendre 350 balles de coton. Pour frêt ou passage, s'adresser à L H GALE,
21 dec 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le beau navire fin voilier GROTIUS, capitaine Page, sera expédié sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H. GALE,
21 dec 93, rue Poydras.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire fin voilier BENJAMIN MORGAN, capitaine C T. Tubbs, prendra quelques passagers, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face du Rail Road, ou à SAM. THOMPSON & Co,
21 dec 53, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais CASSANDRA, capit. Greig, a besoin encore de 300 balles pour compléter son chargement. S'adresser à
19 dec M. de LIZARDI & Co.

POUR LE HAVRE—Le navire A1 JOHN HALE, capitaine Crowell, peut prendre 2 à 300 balles de coton pour le susdit port. S'adresser à L H GALE,
19 dec 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—La barque GALILEO, capitaine Lombard, a besoin de 250 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à L H GALE,
19 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire CONGRESS, capitaine Fox, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE,
19 dec 93, rue de la Commune

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier le *Talma*, capitaine Dillingham, ayant de bons emmenagements pour les passagers partira incessamment pour cette destination. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à
19 dec OSMIN BIGOURDAN.

Pour Liverpool—Le navire A1 DALMATIA, capitaine Windsor, sera expédié sous peu. Pour passage s'adresser à
11 dec L H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL. Le beau navire fin voilier A 1 *Caspian*, capitaine Patten, peut prendre 350 balles de coton en s'adressant de suite. Pour conditions ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
14 déc rue de la Commune No. 93

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe ROBERT FULTON, capit. ——, est journellement attendu sur lest, et sera prêt pour commencer à charger. S'adresser à SAM. THOMPSON & Co,
14 dec 53, rue du Camp

POUR LE HAVRE—Passage seulement—La barque supérieure NIMROD, capitaine Patterson, sera expédiée sans délai. Pour passage, s'adresser à L H GALE,
13 dec 93, rue de la Commune

POUR MARSEILLE—Passage seulement—Le brick fin voilier TWEED, capitaine Robinson, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à L. H GALE,
12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire fin voilier CATHARINE JACKSON, capitaine Peabody, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L H GALE,
12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire A I, AMELIA, capitaine W T Thompson, partira sous peu pour le susdit port. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H. GALE,
12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire ALFRED, capitaine Cheever, partira dans peu. S'adresser à L H GALE,
12 dec 93, rue de la Commune.

Pour le Havre—Le beau navire A 1 RUSSELL, capitaine Robbins, peut prendre 150 à 200 balles de coton et il sera expédié sans délai. Pour conditions ou passage s'adresser à LEVI H GALE,
30 nov No. 93, rue de la Commune

POUR LE HAVRE—Le navire A, 1 OLYMPIA, capitaine Stings, ayant son chargement engagé, partira sans délai pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
26 nov No. 14 rue Bienville

POUR LIVERPOOL—(Passage seulement.) Le beau navire **Elizabeth Bruce**, fin voilier, capitaine Rogers, sera expédié sans délai. Pour passage seulement, s'adresser à L H GALE,
10 dec No. 93, rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le beau navire A 1. MANCHESTER, de marche supérieure, commandé par le capitaine James Patten, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret desquelles ou pour passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à
7 dec BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

Pour Liverpool—Le A1 navire MERSEY, capitaine Webb, est maintenant en déchargement et il sera expédié sans délai. Pour passage seulement, s'adresser à
6 dec L H GALE, 93, rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le navire A1 fin voilier GEORGIA, capitaine Schackford, demande à prendre 250 balles de coton pour compléter son chargement et il sera expédié de suite. pour le fret ou passage s'adresser à
30 nov L H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le fin voilier navire EMPEROR, capitaine Chaffee, demande de 250 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE,
8 déc 93, rue de la Commune.

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière LADY HOPE, capitaine Williams, sera expédiée sans délai pour le dit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à
22 dec KOHN, DARON & Co.

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière CREOLE, capitaine Cormier, ayant presque toute sa cargaison à bord, sera expédiée sous peu. Pour fret de 100 barils ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à JOHN CROSBY,
22 dec 38, rue du Camp

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière LONE, capitaine Clark, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
22 dec J. FEATS & FILS.

100 Barils de Bœuf du Missouri. à vendre par 8dec R. GRONING & Co.

TRAITES sur France, à vendre par R A LEFEBVRE,
16 dec—3 19, rue Toulouse.

A VENDRE—Un grand assortiment de Bottes, Souliers, Chapeaux et Linge Fait, à vendre à bas prix pour du comptant ou de bons billets, par WM F OLIVER,
9 dec—15 36, rue Magasins, arcade de Banks

POUR TAMPICO—Le A 1 brick Dan..., capitaine Dowell, doublé et chevillé en cuivre, ayant presque tout son chargement, il sera expédié sans délai.—Pour fret de 100 barils ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à JOHN CROSBY.
18 dec No 38 rue du Camp.

POUR BRAZORIA & COLUMBIA—La goëlette fine voilière GENERAL DE CABB, capitaine Willett, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée, et partira sous peu. Pour le reste du frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la place d'armes, ou à J. REED & Co,
16 dec 35, rue Royale

POUR LA HAVANE—Le beau brick fin voilier A I SEA BIRD, capitaine Mayberry, sera prêt à recevoir du frêt dans deux jours pour le susdit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L H GALE,
15 dec 93, rue de la Commune.

Pour la Havane—Le brick espagnol VIZCAYNA, capitaine Torre, ayant un tiers de son chargement: partira très incessamment. Pour le reste du fret ou passage s'adresser à
14 dec—10 A M MIRANDA & Co.

Vendre. Louer ou Fréter.

A VENDRE, LOUER OU FRETER—La goëlette (A I) SELECT, fine voilière, bâtie à Baltimore il y a 18 mois, et du port de 1100 tonneaux. S'adresser à HOSKINS & WILCOCKS,
22 dec 51, rue du Camp.

A VENDRE, FRETER ou LOUER—Le bon brick GUSTAVE, doublé en cuivre, du port de 153 tonneaux et demi, porte à peu près 1600 barils, et bien équipé, sera prêt à prendre cargaison dans trois jours. HARRISON, BROWN & Co,
21 dec rue de la Douane.

A FRETER—Un brick neuf de première classe, et du port de 200 tonneaux. S'adresser à L. D. C. WOOD,
13 dec 22, rue Poydras.

POUR FRET OU PASSAGE.—Un navire A. I. pouvant porter 1,200 balles de coton est maintenant prêt à recevoir un chargement; pour fret s'adresser à JAMES REED & Co.
26 nov Rue Royale No. 35.

A VENDRE—Le beau brick de guerre LATONA, construit à Philadelphie, du port de 353 3/95 tonneaux, il a un grand pont et il est percé pour 20 canons, il se trouve à bord 4 pièces de 18; il est bien muni sous tous les rapports, et il a été dernièrement doublé en cuivre. C'est un bâtiment de mer et bon marcheur. Il doit arriver de la Havane vers le 15 courant Pour plus amples détails, s'adresser à
2 déc R. GRONING & Co.

A Vendre—La goëlette **Helen**, de 98 tonneaux, ou 900 barils, tirant peu d'eau, et propre aux voyages de la baie; elle a été entièrement reparée à neuf, a deux cables en fer, et une voilure neuve, et peut être mise à la mer de suite avec peu de dépense. S'adresser à HARROD & QUARLES,
8 nov 24, rue de la Douane.

Paquebots pour Savannah—*Ligne Commerciale.*

Brick **Kentucky,** capitaine Paine.
Goël. **Tantivy,** capitaine J. Pitcher.
Brick ——, ——

Les batiments ci-dessus sont de la première classe, les capitaines sont tous des hommes expérimentés.

Le public peut se fier sur toute ponctualité dans le départ &c.

Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à L. D. C. WOOD,
16 nov 22, rue Poydras.

A LOUER.—Un magasin dans Bank Alley au 1er. Janvier. S'adresser à LINCOLN & GREEN.
16 dec No 36 rue du Camp

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la première Municipalité.
Séance du 9 décembre 1836.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire annoncer dans deux des gazettes qui se publient en anglais et en français dans la première Municipalité; conformément à la loi, qu'une application a été faite à ce conseil pour l'ouverture et le prolongement du Passage de la Bourse (Exchange Alley) jusqu'à la rue de la Douane, au travers de l'ilet depuis la rue Bienville; ledit prolongement devant s'opérer au travers des propriétés de MM. R. O. Pritchard, Kaine et Stroud, S. W. Oakey, P. Conrey jr., J. Lapadie et James Gasquet; et que l'intention du Conseil de la Municipalité No. un est de prendre les mesures indiquées par la loi pour parvenir à opérer l'ouverture et le prolongement ci-dessus mentionnés.

Il est de plus résolu que le voyer de cette municipalité soit requis de fournir au maire ainsi qu'à l'avocat de la municipalité une liste descriptive des terrains que doit traverser le prolongement cidessus.

(Signé) PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 12 décembre 1836.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme.
THEARD, Jr. secrétaire.

Conformément à la résolution cidessus et vû la section 1ère de la loi du 5 avril 1832, d'après laquelle: "Toutes les fois qu'une pétition sera présentée par un nombre de propriétaires demeurant dans une section de la ville, à l'effet de faire ouvrir, redresser ou améliorer aucune rue, ilet ou place publique dans cette section, et que le maire et le conseil de ville jugeront que le nombre de pétitionnaires est suffisant, et que les travaux demandés sont nécessaires ou très utiles, etc, lesdits maire et conseil de ville auront le droit de faire ouvrir, élargir ou améliorer telle rue ou place, et de faire faire telles augmentations, élargissemens, changémens ou autres améliorations &c." Avis est donné que l'intention du conseil de la 1ère municipalité est de faire prolonger le Passage de la Bourse (Exchange Alley) de la rue Bienville à la rue de la Douane, à travers les propriétés de MM. R. O. Pritchard, Jas. Gasque & Cie, S, W. Oakey, et Kaine et Stroud, après que les formalités prévues par la loi auront été remplies.

Le 22 décembre 1836.
23 dec—20 D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
Vente à l'encan par F. Dutillet, encanteur.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité en date du 25 novembre dernier, avis est donné que Lundi, 9 janvier 1837, et jours suivans, à midi, à la Bourse, situé à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés achetées par ladite municipalité, depuis le mois de Mai dernier seront vendues par l'encanteur susdit, aux termes et conditions ci-après, savoir:—Un dixième comptant, et le reste à un, deux et trois ans avec endossement à la satisfaction du maire et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les plans des dites propriétés seront exposés à la Bourse, dix jours avant la vente. 7 dec

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison de Louis Kokernot & co. Leur magasin est situé à l'encoignure des rues Levée et Saint Louis. BENJAMIN VAN OSTERN,
21 dec—4 LOUIS KOKERNOT.

LA société qui existait cidevant sous la raison de Ve. Kokernot & fils, est dissoute à dater de ce jour, par consentement mutuel. M. Louis Kokernot est chargé de la liquidation des affaires de la société. LOUIS KOKERNOT,
21 dec—4 BETSY KOKERNOT.

DOCTEUR J. V. GOTTSCHALK, arrivé tout récemment de la Prusse, offre ses services au public comme chirurgien, médecin, occuliste et accoucheur.

Sa résidence, est rue Conti, entre Chartres et Levée, au dessus du bureau de Mr. Wm. Boswell.
19 nov—2m

LE soussigné arrivant de Paris où il a passé six mois, pendant lesquels il s'est exclusivement occupé à choisir les marchandises les plus belles et les plus à la mode, qui aient jamais été importées de France, les offrira en vente samedi prochain, 17 du courant et les jours suivens, et ses prix seront extrêmement modérés. les articles consistent en:

Dentelles Valenciennes et Malines de toutes grandeurs.
Entre-deux Malines, Gros de Naples, Satin, Florence, } De toutes couleurs pour robes et gilets.
Couvertures de laine toutes grandeurs,
Pendules et Panoramas avec navire à mouvement,
Indiennes riches de tous les goûts,
Mousselines et toile de laine,
Mousselines do do
Mérinos,
Parfumeries assorties et eau de Cologne,
Mouchoirs toulard 1re qualité,
Schâles, Thibets, brochés, satins et cachemires riches; meubles du meilleur goût, chaises de cerisier,
Forte-Piano, Picolo et carrés,
Glaces de toutes grandeurs,
Toile à drap,
Ombrelles, parasols et parapluies du meilleur gout
Ceintures de toutes largeurs,
Bijoux et argenterie,
Bas de soie, de fil d'Ecosse et de mérinos
Cols et nœuds satin et velouté,
Linons unis et brochés,
Tissus et claques, cosaques, maroquin et chèvre
Gants soie, filoselle, mérinos, laine et fil,
Pélerines, bonnets, tabliers, robes, mouchoirs de batiste brodés et garnis de dentelles,
Manteaux mérinos et de satin, brodés dans le meilleur goût.
Lampes, flambeaux, &c.
Bonnets de velour garnis pour hommes et enfans,
Fusils et pistolets simples et doubles,
Confits de Colin.
S. MITAUD,
17 dec—1? 71, rue Royale.

AUX négocians de la ville et de l'interieur.—Plant, Dorset et Co.—Ont l'honneur d'informer les négociants de la ville et de l'intérieur, qu'ils ont à présent en magasin un grand assortiment de marchandises sèches des manufactures étrangères et Américaines, qu'ils reçoivent par le moyen de leurs agents à New York, directement de France et d'Angleterre; qu'en outre qu'ils reçoivent chaque semaine par les paquebots, des factures de marchandises sèches consistant en cottonades, cotons rayés de Merrimack etc.

Aussi un bel assortiment, de draps de différentes qualités dont une partie a été fabriquée exprès pour eux.

Ils espèrent au moyen de leurs liaisons commerciales pouvoir toujours mériter par le bas prix et la qualité de leurs marchandises, la confiance du public.

En consignation.

Nous recevons de tems en tems par tier des Marchandises de différentes descriptions, Nous avons en magasin à présent consignées: 75 caisses chapeaux de [illegible] prix et 25 caisses chapeaux de castor de [illegible] qualité. 20 caisses brodequins, bottes et souliers; aussi 5 caisses chapeaux, fourrure de soie, pour dames; comme échantillons cet article n'ayant jamais encore paru dans ce marché, aussi 200 douzaines de bretelles en gomme élastique 24 dec.

CASQUETTES POUR ENFANS—10 caisses de casquettes de drap velour, reçu et à vendre par
26 dec J. EVANS & Co.

Ventes par le Shérif.

Eulalie Thoisville Dubord, épouse de Diego Morphy vs. Jean Canon & autres—action en partage.

COUR de District—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable cour du 1er district judiciaire de l'état de la Louisiane, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le mercredi 18 janvier 1837, à une heure de relevée

Un lot de terre formant encoignure, situé au faubourg St Jean, en cette ville, dans l'ilet no 14, désigné par le no 12 et mesurant 60 pieds de face à la rue Lepage sur 120 pieds de profondeur et face à la Sixième. Un plan des dites propriété sera exhibé au moment de la vente, sur lequel elle sera divisée en deux lots.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du shérif et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs devront fournir leurs billets par coupons, de manière à satisfaire les parties intéressées.
16 dec FRED. BUISSON, shérif

René Salaun contre Auguste Moret

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour du 1er district judiciaire, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le mercredi, onze janvier mil huit cent trente sept, à une heure de relevée:

Un certain nègre nommé Lewis, âgé d'environ 15 ans. Saisi dans dans l'affaire cideseus. Conditions comptant.
7 dec FRED. BUISSON, shérif.

Richard O. Pritchard et G. Kohn—*contre*—Glendy V Burke et John Slidell.
ACTION EN PARTAGE.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse des Negociants rue Royale, entre les rues du Canal et Douane, en cette ville, le mardi trente-un janvier 1837, à une heure de relevée

Les propriétés ci après décrites, savoir:

Les lots de terre Nos. 8, 10 et 11, sur un plan fait par Joseph Pilié voyer de la ville, à la date du 31 décembre 1833, et déposé en l'office de Wm. Christy notaire, le 29 Janvier 1834.

Le lot No 8, mesure 25 pieds, deux pouces et trois lignes de face au chemin public, et 24 pieds cinq pouces et trois lignes à la rue Clinton. 87 pieds trois pouces et six lignes, sur la ligne supérieure qui traverse en partant de la rue Clinton jusqu'au Chemin public, et 83 pieds 9 pouces et une ligne sur la ligne inférieure traversant également.

Le lot No. 10, mesure 25 pieds 2 pouces et trois lignes de face au chemin public, 24 pieds cinq pouces et trois lignes à la rue Clinton; 80 pieds 2 pouces et 4 lignes, sur la ligne supérieure qui traverse en partant de la rue Clinton jusqu'au chemin public, et 76 pieds 7 pouces et sept lignes sur la ligne inférieure traversant également.

Le lot No. 11, mesure 25 pieds 2 pouces et 3 lignes de face au chemin public, 24 pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Clinton; 76 pieds, sept pouces et sept lignes sur la ligne supérieure, qui traverse en partant de la rue Clinton, jusqu'au chemin public, et 76 pieds, sept pouces et sept lignes sur la ligne inférieure traversant également.

Et le lot No. 9, conformément au dit plan. mesure 25 pieds, 2 pouces et trois lignes au chemin public, 24 pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Clinton, 83 pieds neuf pouces et une ligne sur la ligne supérieure qui traverse, en partant de la rue Clinton jusqu'au chemin public, et 80 pieds deux pouces et quatre lignes sur la ligne inférieure traversant également.

Ces quatre terrains sont contigus.

Conditions de la vente.—Les terrains et dessus décrits et les édifices qui s'y trouvent seront vendus séparément. Les acquéreurs assureront le paiement des billets dus respectivement sur chaque terrains, aux Maire Aldermen et habitants, la balance est payable en billets endossés à un et deux ans, avec hypothèque spéciale, les billets portant intérêt du jour de la vente à raison de sept pour cent par an.

Il est dû sur le lot No 8 $3964 80 payables le 2 janvier 1837, $4167 40 payable le 26 janvier 1838, $4136 payable le 26 janvier 1839.

Il est dû sur le lot No 9 $3870 40 payable le 26 janvier 1837, $4067 20, payable le 26 janvier 1838, $4264 payable le 26 janvier 1839.

Il est dû sur le Lot No. 10, $3941 20, payable le 26 Janvier, 1837, $4141 60, payable le 26 Janvier. 1838, $4342, payable le 26 Janvier, 1839.

Il est dû sur le lot No. 11 $4059 20 payable le 26 janvier 1837, $42?5 60 le 26 janvier 1838, et $1472 payables le 26 janvier 1839.

Les acquereurs jouiront du privilége accordé par l'ordonnance du conseil de ville en date du 16 avril 1836, par laquelle il est permis de substituer des bonds ou obligations en faveur de ses commissaires de la caisse d'amortissement, payables à 20 ans de l'echéance respective des paiements mentionnés ci-dessus et portant intérêt à six et demi pour cent par an payable tous les six mois et d'avance.

Dans le cas où les acquéreurs le requérraient les parties consentent à ce que la vente du shérif soit ratifiée par acte devant notaire.

Les lots Nos. 8, 9 et 11 sont loués $3500 par an. Le lot No. 10 est loué $3000 les 6 mois expirant le 30 septembre 1837. FRED. BUISSSON, shérif.
20 décembre.

AVIS.—La société qui existait sous la raison de *Gaulhiac et Co* est dissoute d'un consentement mutuel depuis le 10 du courant. Le soussigné chargé de la liquidation des affaires invite tous ceux qui doivent à l'ancienne société de payer leurs comptes et ceux auxquels il peut être dû sont également informés de les lui présenter. Le soussigné profite de cette occasion pour informer le public et ses amis en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France et offre à vendre à son magasin de nouveautés, à l'instar de Paris, en gros et en détail, rue Chartres et Jefferson, un grand assortiment de marchandises qui ont été choisies par M. Gaulhiac, dans les meilleures fabriques de la capitale. Ces articles consistent en toutes sortes de parfumeries extra fines et fraiches, ce qui est remarquable par sa nouveauté, sont les savons de toilette, forme nouvelle, en boîtes et à toute odeurs, la véritable crême d'amandes amères les fins extraits d'odeurs de mousseline, castan, violette, musc, etc.

La véritable et supérieure qualité d'eau de cologne, dito de lavande, ambrée, et naturelle, le mucilage pour la teinture des cheveux, (garantie,) les régénérateurs, huiles et pommades, pour l'entretien des cheveux: toutes les poudres à dents et [illegible] pour l'entretient de la bouche, ainsi que tous les accessoires de [illegible].

Toute espèce de brosseries nécessaires à l'usage des deux sexes, les brosses à dents nouvelles, de à ongles, montée en ivoire et buffle, la plus grande solidité, les brosses à têtes extra [illegible] habits; ensemble les premières qui aient paru à la Nouvelle Orléans.

La réputation méritée et obtenue par la qualité des gants qu'ils ont toujours en magasin, les oblige même de faire des arrangements en fabrique à Paris afin d'avoir continuellement à vendre à la garantie et au meilleure marché, les gants de chevraux, de toutes couleurs, les gants de bois et soirées; gants de castor et daim pour militaire, gants fil d'Ecosse, couleur blanc, les beaux gants de soie doubles de toutes couleurs, le fini de ces articles dépasse par le soin qu'on y a porté ceux des années précédentes.

Assortiment de cols en satin, doubles unis et brochés de toutes les hauteurs, et cravattes nouvelles et du meilleur goût.

Glaces à chevalets pour la toilette des deux sexes. assortis de goût et grandeur, nécessaire d'homme et dames à musique et autres superbes assortiment de faux cheveux en natte, dit (fausse queue) 3 4 de longueur, et au dessous en toutes couleurs, raies pour bandeaux, lisse de 5 à 6 pouces de hauteur et au dessous à pouvoir satisfaire toutes les demandes.

Un assortiment complet de postiches pour les deux sexes, en perruques métalliques, ce qu'il y a de plus léger, et sans métallique; toupets de tous les genres, tours à bandeaux indéfrisables, à raies de chair longue, touffes à l'anglaise et autres généralement tout ce qui a rapport à la coiffure moderne en cheveux, fleurs et perles. Ainsi que tout ce qu'il a habitude de tenir annuellement avec augmentation de nouveautés.

M. Casimir Rodner, élève et premier ouvrier de Messieurs Normandin Frères, brévetés à Paris, pour les perruques et la coiffure des Dames, connu par nombre de Louisianais, est engagé dans l'établissement. J. H. FASSY,
23 dec—4

EN magasin et à vendre pour clore une facture.
600 caisses Vin rouge, différents crûs;
100 caisses Liqueurs superfine, capsules d'argent;
50 do Fruits à l eau de vie;
100 paniers Sillery mousseux, de Walbaum Fleidsieck;
70 caisses Cerises;
40 do Maraschino di Zara;
5 do Mousseline Suisse brodée, de satine et qualités assorties;
1 do do do unie;
1 do Mouchoirs mousseline;
1 do do de fantaisie;
1 do Schalls prussiens;
1 do Bretelles coton assorties
J. MATERRE,
24 dec 10, rue Saint Louis.

MARCHANDISES de Gomme Elastique de tous genres, reçues directement de la fabrique de Roxburg.

Conditions pour nos marchandises, comptant, ou crédit pour 6 et 12 mois Conditions pour les marchandises consignées, comptant, et bon crédit pour 4 et 6 mois. PLANT, DORSET & Co,
24 dec A côté de l'Hôtel des Planteurs.

VIN, eau de vie, &c—Reçu par les soussignés et en débarquement du navire Talma, capitaine Dillingham, de Bordeaux: 55 demi pipes eau de vie cognac; 100 barriques vin rouge St Estèphe; 50 do do Margaux vieux; 25 demi barriques do do; 10 do do Margaux do: 50 demi barils vin blanc, Graves; 40 do do Barsac; 30 do do Sauterne vieux; 500 caisses vin St Julien de douze bouteilles; 250 do vin Margaux de 24 do, 5 demi pipes vieux champagne cognac; 10 barils vinaigre blanc; 100 caisses fruits à l'eau de vie assorties: 6 boucauds fil à voile assortis. CARRIERE, DARAN & Co.
5 dec 11 & 15, rue St Louis.

Guignolet, Sardines, Conserves, &c—Reçu par les soussignés et en débarquement du navire Cécilia, de Nantes,
250 paniers Guignolet,
100 caisses Sardines à l'huile, en grandes, demie et tiers de boites,
20 caisses cerises au naturel en bouteilles,
1 do prunes et pêches do do
1 do fraises, framboises et abricots, au nat.
1 do poires, do do do
1 do contenant pâtés de foie d'oie truffés, galantines truffés, pâtés de perdreaux et bécasses truffées &c.
CARRIERE, DARAN & CO,
5 dec 11 et 15. rue St Louis

A VENDRE—Par les soussignés: 520 balles de tabac de la Havane (Yguani et Mayari); 300 sacs de café, 3 puncheons rum de la Jamaïque GOULE & LAMBERT.
16 dec 11, rue de la Levée, près du railroad.

AVOINE, Maïs, Foin, &c—1000 sacs de Maïs; 300 balles de Foin, reçu et à vendre par L. A. LEMOYNE & Co,
23 dec 82, rue Julie

BŒUF & Cornichons—125 barils cornichons 80 de Bœuf, en magasin et à vendre par
23 dec. R GRONING & Co.

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie du Chemin à Coulisses d'Atchafalaya et de la Banque—Nouvelle Orléans, 16 Décembre 1836.

L'ELECTION annuelle des Directeurs pour l'administration de cette institution aura lieu à la maison de Banque, lundi 16ème jour de Janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, conformément à la première section d'un acte supplémentaire à un acte intitulé "acte pour incorporer cette compagnie.

Par ordre de la Direction,
17 dec ROBERT G. DIXON, caissier.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nelle. Orléans & Carrollton.

LES Omnibus de la Compagnie marcheront régulièrement du dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne, à celui de la Compagnie Pontchartrain, passant dans les rues du Camp, Royale, Saint Louis, Chartres et Condé.

Ils prartiront à l'entrée des chars de Carrollton, et arriveront à tems pour leur départ.
8 déc GEO. MERRICK, Ing.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 20 Déc. 1836.

TRAITES sur Paris, à vendre par cette institution.
20 dec A. BAUDOUIN, caissier

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

TRAITES à trois jours de vue sur New York, 1 1/2 pour cent de prime.
20 dec A. BAUDOUIN, caissier

Banque de Carrollton.

UNE élection de douze Directeurs pour cette Institution aura lieu au bureau de la Banque, encoignure des rues Saint Charles et Canal, le 1er lundi de janvier 1837, étant le 2me jour de ce mois, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
1 déc JOHN NICHOLSON, caissier.

Compagnie de la Banque du Gaz,
29 novembre 1836.

UNE élection de 11 directeurs aura lieu conformément à la 7ème. section de la charte, lundi, 2 de janvier prochain, à la maison de Banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.
30 nov J W HOUSTON, caissier.

Banque de Commerce,
Nlle Orleans, 28 novembre 1836

TRAITES à vue sur New York, à vendre à cette institution
29 nov ED. DUPLESSIS, caissier.

Banque d'Etat de la Louisiane
Nouvelle Orléans, 7 décembre 1836

CETTE institution tire sur Paris.
8 dec RICHARD RELF, caissier.

Banque de Carrollton.

CETTE institution achète des traites françaises.
29 nov J. NICHOLSON, caissier.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. 3 nov

Banque de Carrollton.

TRAITES sur Paris, à vendre par cette Institution.
18 dec JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque de Carrollton.

CHECKS à très courte date sur le Nord, à vendre par cette institution.
17 dec JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque de Carrollton

TRAITES sur Londres, à vendre par cette Institution.
17 dec JOHN NICHOLSON, caissier

LES actionnaires de la compagnie du chemin à coulisses de Nashville à la Nouvelle Orléans sont avertis que, conformément à la 9me. sec[illegible] de l'acte d'incorporation, une assemblée générale des actionnaires aura lieu le 3me lundi de janvier prochain, au bureau de la compagnie, No. 11 rue du canal, à 4 heures de l'après midi, et que dans le même temps et le même lieu on procèdera à l'élection de [illegible] directeurs [illegible].
A R McNAIR
19 dec Secretaire.

25 Piastres de Récompense—Parti de chez le soussigné, il y a [illegible] NOBLE [illegible] 26 ans [illegible] 5 pieds 6 pouces [illegible]
22 dec—6 CHARLES CORNEILLE

Dix Piastres de Récompense—Parti [illegible] matin, 10 [illegible] ISAAC, âgé d'environ [illegible] ans, taille 5 pieds 10 ou 11 pouces, couleur [illegible] démarche [illegible] M. P Oger [illegible]
DANIEL MURPHY,
21 dec—4 Cté de Lafayette.

$10 DE RECOMPENSE
PARTI [illegible] BARNET [illegible]
15 dec F EDMOND FAZENDE

$20 DE RECOMPENSE
PARTI [illegible] navire Hermitage, le mulâtre nommé *Wm Henry Simpson*, il a la peau [illegible] 5 à 9 pouces, il est très [illegible] La recompense [illegible] à la geôle [illegible] s'adresser au capitaine [illegible]
BAILEY & ABBOTT,
1 déc—37 rue Bienville No 14

N. B. On est prevenu de ne point donner asyle audit mulâtre.

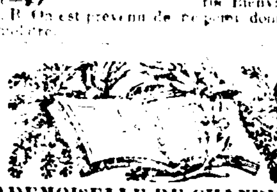

MADEMOISELLE DE CHANDIEU, Ex Institutrice d'un pensionnat, à Paris, depuis quelque tems à la Nouvelle Orléans, se propose de donner des leçons de langue française, d'arithmétique, de géographie, de piano, et de musique. Son ambition étant de mériter l'approbation des mères de famille qui voudront bien l'honorer de leur confiance, elle fera tous ses efforts pour s'en rendre digne. S'adresser chez Mr. Eve, rue Saint Louis, No. 150.
2 dec—1m

SIGNOR E. KRAKAMP, Professeur de Flute, élève du conservatoire et primo flauto à San Carlo, Naples, et engagé au Théatre St Charles de cette ville, donnera des leçons de cet instrument. Pour ses conditions, s'adresser rue Gravier, No 119.
2 nov—3m

COTON A DRAP D'APPLETON—10 grandes balles de 4/4 Coton à drap d'Appleton, emballées pour le marché Mexicain; quelques caisses de cotons pour tabliers, rideaux, etc: 4 caisses 3/4 et 4/4 cotons bleus à carreaux; 2 do cotons à pantalon du Kentucky; 20 do de indiennes à bas prix; 25 do coton blanc à chemise et à drap: 25 do 3/4 et 4/4 coton brut do à vendre par J. DE BROT,
20 dec 40, rue de la Levée.

SUCRE superbe, 10 livres à la piastre, 9 cents par baril.—**Café**, première qualité 7 livres à la piastre.—**Mortiers** de marbre.—**Foyer** pour cheminées en marbre rouge—**Carreaux** en marbre d'Italie de 22, 12 et 10 pouces à vendre au magasin de ANTOINE MICHOUD,
19 nov Encoignure Levée et Ursuline.

PERDU—Une pipe d'eau de vie, débarquée du navire Chester, marquée "Wm. F. Mason, Paska, Tn." Si quelqu'un l'a reçu par erreur, ou a pu l'envoyer, il est prié d'en donner avis à YERGERS CHAFFIN & Co,
10 dec—37 rue Poydras, no 21.

THEODORE MOREAU, Coiffeur, Elève de Nardin, coiffeur breveté, a l'honneur de prévenir le public en général qu'il vient d'arriver avec un assortiment de tout ce qu'il y a de plus nouveau, coiffure montées, nattes, tours à raies de chair, bandeaux élastiques, anglaises imperceptibles de nouveau genre; perruques, toupets Ninon; il coiffe les dames, fait des élèves Il vient de recevoir par les derniers arrivages de France des fleurs, peignes, gants, cols, souliers de dames, cravates, foulards. Il coiffe; coupe les cheveux et frise, rue St. Pierre, no 94, entre Royale et Bourbon,
22 dec—5 T. MOREAU.

INSTITUTION DE JEUNES GENS.
METHODE RATIONNELLE.
Directeur: H. Magnin, professeur ès-lettres et sciences.

EXTRAIT DU PROSPECTUS GENERAL.

LES objets de l'enseignement forment trois sections. Etudes de la 1ère section:— Lecture; écriture; français; arithmétique; premiers élémens d'histoire et de géographie; dessin linéaire.

Etudes de la 2ème section: français; allemand; anglais; espagnol; italien; élémens d'histoire et de géographie; arithmétique appliquée; tenue des livres; droit commercial; élémens de géométrie et de mécanique; arpentage; dessin linéaire; élémens de physique et de chimie; quelques notions d'histoire naturelle

Etudes de la 3ème section: grammaire générale; langues hébraïque; grecque, latine, allemande, anglaise, espagnole, italienne; étude complète de la langue française; rhétorique; exercice de l'improvisation parlé et écrire; histoire; géographie; élémens d'astronomie; philosophie; littérature; mathématique (spéciales et élémentaires;) géométrie de l'arpentage; principes du dessin et du Lavis; élémens de mécanique; dessin des machines; petits cours de phisique et de chimie; histoire naturelle élémentaire.

ECOLE DU SOIR.

Le même professeur donne des leçons du soir aux personnes qui désirent compléter leur éducation dans les arts et les sciences énumérés ci-dessus.

N. B. **Pour les honoraires de l'enseignement, &c.,** s'adresser tous les jours 8 heures à 4 heures, rue de la Vieille Levée, vis-à-vis de l'Hôtel de la Monnaie, chez Mr. H. Magnin, directeur.
29 oct

A VENDRE—Une Propriété située à l'encoignure des rues Hôpital et Dauphine, mesurant 28 pieds, 11 pouces 3 lignes de face à la rue de l'Hôpital, sur 110 pieds à la rue Dauphine. La maison est en briques et rapporte $45 par mois. Pour le prix et les conditions, s'adresser à J. M. R. Gautier, courtier. 15 dec 5,3pe

ECRITURE—Enseignée par M. Dulbeer & frères de leur académie d'écriture, no 8, rue de Chartres, Nouvelle Orléans, no 189, Broadway, N. York; Dauphine st. Mobile. Le public est invité à examiner ces institutions et à juger pour lui même. D'après le système suivi par M. D, tout individu peut acquérir, en peu de temps la facilité d'écrire avec rapidité une belle écriture commerciale. Ceux qui auront payé pour le cours entier des leçons, jouiront de l'avantage de recevoir des instructions jusqu'à ce qu'ils aient atteint le degré de perfection auquel ils aspirent.

On donnera des leçons aux dames chez elles.
22 dec

M. l'Editeur de l'Abeille,

VEUILLEZ, je vous prie avoir la bonté d'insérer dans votre estimable journal ce qui suit:

Le dimanche, 18 du courant, ont été arrêtés, à ma requête, sur un soupçon d'avoir commis un vol dans le cabaret, encoignure des rues Condé et St. Anne,

MM. Fernando Coronado,
Fernando Ximènes,
Antonio Castellanos,
Bernardo Paris.

Je déclare à la face du public en général que ces messieurs n'ont pris aucune part au dit vol, lequel avait occasionné l'arrestation de plusieurs individus; je déclare en outre que ces messieurs n'ont été arrêtés que sur une équivoque

Ce que je certifie au public pour que les sus nommés ne perdent en rien de la bonne réputation dont ils ont toujours joui pendant tout le temps qu'ils ont résidé en cette ville.

Nlle Orléans le 20 décembre 1836.
21 dec—8 B. DURAN.

SENOR Editor de la Abeja—Muy Señor mio, tenga usted la bondad de insertar en su apreciable periodico lo siguiente:

El Domingo 18 del corriente fueron arrestados á mi requisicion por sospechas de haber cometido un robo en el cabarete, esquina de las calles Conde y Sta. Ana.

Dn. Fernando Coronado,
Dn Fernando Ximenes
D Antonio Castellanos
D Bernardo Paris.

Yo declaro ante el publico en general que estos señores *no han tenido arte ni parte* en dicho robo, el cual habia ocasionado el arresto de varios individuos y que estos mismos señores fueron arrestados por equivocacion.

Por lo cual hago saber al publico para que no padezcan en nada de la buena opinion que han gozado siempre en todo el tiempo que han recidido en esta ciudad.

Nueva Orleans 20 de Diciembre 1836
21 dec—8 B. DURAN.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers navires de France, Marengo, New Orleans, McLellen, Olympia et Cécilia, les marchandises suivantes qu'il offre à vendre en gros et en détail, savoir:
2000 paniers Guignolet, garanti de la fabrique d'Angers
Eau de vie Cognac et d'Armagnac (vieux) par pipes;
Vins de Champagne;
Idem de Bordeaux par barriques et caisses, (rouge et blanc);
Anisette et Fruits à l'eau de vie, de Bordeaux;
Balais crin assortis;
Paniers cosaques et à devises pour confiseur;
Joli assortiment de cartonnage pour confiseur;
Vestes et levites peluche, (article de saison);
Bas et chaussons de laine, pour hommes et pour femmes;
Grand assortiment de Fusils de chasse à pistons et à pierres, garantis—articles de chasse.
Pistolets de toutes dimensions;
Lames de fleurets; gants; masques; sandales pour l'escrime;
Mouchoirs fil blanc et de couleur;
Chapeaux de soie;
Queues de billards assorties, procédés;
Seines, nasses et filets de toutes dimensions;
Lignes assorties;
Graine potagère, pour oiseaux; graine de moutarde;
Assortiment de cage de toutes formes et dimensions;
Vanneries assorties et une grande quantité d'articles non désignés.
1 dec—2m,3pa Bte. JUETTE.

BAILEY & REICH, charpentiers et faiseurs de contrevents et chassis, simples et ornés, à présent établis dans la rue du Cirque, bord de l'Ouest, près de la rue du Canal, ont l'honneur d'informer les habitans de la Nouvelle Orléans et des environs qu'ils sont toujours prêts à exécuter les ordres qu'on pourra leur donner, à des prix très raisonnables.

N. B. Ils fournissent les magasins avec boites à chassis, rayons, etc, d'un genre élégant et avec la plus grande promptitude 22 dec—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—COUR DES PREUVES.—*Succession de la feue dame François Norbert Boudousquié.*—Lundi 16 janvier prochain 1837, à 10 heures du matin, en vertu d'un decret de la cour des preuves de cette paroisse, en date du 30 novembre dernier, il sera procedé par moi Terence Le Blanc, juge de la cour des preuves, sur l'habitation établie en sucrerie et après décret, à la vente publique des biens mobiliers et immobiliers dépendant de la succession de la dame Marie Thérèse Héloïse Chourriac, décédée la veuve de feu sieur François Norbert Boudousquié: savoir:

1. UNE PETITE TERRE située dans cette paroisse, sur la rive gauche du Mississippi, ayant un arpent cent un pieds de face au dit fleuve, sur quarante arpents de profondeur, avec une double concession et ouvrant de plusieurs degrés, bornée du côté d'en haut par celle de la dame veuve André Lasseigne, et du côté d'en bas par celle des sieurs André Monty et fils; les cannes en matelas étant sur la dite terre sont réservées.

2 UNE HABITATION établie en sucrerie, aussi située dans cette paroisse, sur la même rive que la précédente, ayant quatorze arpens plus ou moins de face au fleuve sur quarante arpens de profondeur, ouvrant de 22 degrés 7 minutes, et ayant aussi une double concession, bornée du côté d'en haut par celle des sieurs André Monty et fils, et du côté d'en bas par celle du sieur Adelard Fortier; les établissements et récoltes étant dessus constituant en une grande maison principale, deux petites, une cuisine, un hôpital, un magasin à vivres, 20 cases à nègres, un moulin à pierre pour maïs, un moulin à riz. deux écuries, un hangard, une sucrerie avec un équipage monté de quatre chaudières, une purgerie, un moulin à cannes mû par une machine à vapeur de Cincinnati de la force de 20 chevaux et de la fonderie de Tifts, cent dix arpents de souches et une quantité de cannes en matelas qui donneront lieu d'espérer qu'il y aura au moment de la vente 150 à 160 arpens de cannes plantées. Cette belle propriété qui, a sa grande étendue, à la bonté de ses terres et à la richesse de sa forêt en bois des meilleures qualités, joindra encore l'avantage d'être traversée à une distance de quinze à dix huit arpens du fleuve par le rail road de Carolton à Baton-Rouge, si ce projet comme on a tout lieu de l'espérer, est mis à exécution, sera vendue ensemble et en un seul lot avec 25 esclaves, savoir: 17 hommes parmi lesquels sont un nègre charpentier, tonnelier, sucrier et entendu à conduire une machine à vapeur, 1 scieur de long, plusieurs charretiers et laboureurs, et 4 négresses de champs dont deux ont chacune deux enfans; les animaux et instrumens aratoires servant à son exploitation et dont il sera donné un détail au moment de la vente; et enfin avec cent actions au fond capital de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite habitation et sur les dits esclaves, animaux et instrumens aratoires.

3. De la vaisselle, du vin en bouteilles, du maïs et du fourrage

Conditions:—La petite terre payable 1500 piastres en tout mars 1837 et la balance en deux termes égaux, en tout mars des années 1838 et 1839.

A l'égard de l'habitation établie en sucrerie, telle qu'elle est cidessus décrite, avec les esclaves, animaux et instrumens aratoires y attachés et les cent actions de l'Association Consolidée, l'acquéreur se mettra au lieu et place de la dite succession pour la somme de $16,070 dues à la dite banque et paiera la balance en un, deux et trois ans de crédit à compter du jour de la vente.

Le mobilier payable, pour toute somme n'excédant pas 50 piastres, comptant, et pour toute somme au dessus, en tout mars 1837.

Les bilets à fournir par les acquéreurs devront être endossés à satisfaction et payables; ceux à fournir pour les biens immobiliers, au domicile de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, à la Nouvelle Orléans, et ceux à fournir pour les biens meubles, au bureau du greffier de la cour des preuves de la paroisse St. Jean Baptiste, avec réserve d'hypothèque sur les dits immeubles, jusqu'à parfait paiement.

Les frais des actes de vente, d'hypothèque, de main levée &c. à la charge des acquéreurs.
T. LEBLANC, Juge.
Paroisse St. Jean Baptiste, 12 décembre 1836.
17 dec—2ps

UNE famille créole dans laquelle le français et l'anglais sont parlés, désire prendre quelques pensionnaires, elle peut aussi loger quelques personnes, la table est parfaite. S'adresser au no. 85, rue St. Pierre 10 dec

ANNONCE DE PENSACOLE

LA vente des Lots aura lieu à Pensacole, le premier Lundi de Janvier 1837, les conditions seront
Un cinquième comptant,
Un cinquième dans un an,
Un cinquième dans deux ans,
Un cinquième dans trois ans,
Un cinquième dans quatre ans. } sans intérêt.

De bons titres seront donnés, mais les lots porteront hypothèque jusqu'à parfait paiement. Il sera permis à l'acquéreur de différer le premier paiement comptant, pendant six mois, au moyen d'un billet endossé à la satisfaction du soussigné, ou par une traite bien connue pour six mois Ces conditions seront celles de la vente, et il n'y en aura pas d'autres, le soussigné ne reconnaissant point celles qui ont déjà été publiées dans les gazettes et les brochures.
13 dec—17 W. H. CHASE, Agent

LE DR. J. E. DOORNIK, prévient ses amis et le public qu'il est de retour à la Nouvelle Orléans pour s'y fixer et y exercer sa profession. Pendant une résidence de près de deux années dans le nord, il s'est particulièrement attaché à l'étude des maladies de poitrine, si fréquentes dans ce pays. et ose se flatter d'avoir acquis dans cette branche une expérience étendue qui le mettra à même de porter des secours efficaces à ceux qui voudront l'honorer de leur confiance.

Sa demeure en attendant qu'il puisse se procurer un logement, est chez Mr A. Dupuy, rue Royale, No. 237, entre les rues Ursulines et Hôpital. 16 dec—6,3pe

L. DEPOORTER, Dentiste, prévient ses amis ainsi que le public, qu'il vient de se fixer en ville; les appareils qu'il a reçu de France le mettent à même de confectionner des Dentiers complets en or émaillé, imitant parfaitement les parties charnues de la bouche; palais métalliques, obturateurs, &c, insertions des dents minérales, et humaines sur pivots et sur plaques, orifications, &c.

Il engage les parents dont les enfants ont une dentition irrégulière, d'y porter la plus grande attention, l'art pouvant aider la nature; tous peuvent prétendre à une jolie bouche.

Nota. Les dames seront opérées chez elles, si elles le désirent.

Il continuera ses visites à la côte comme avant; abonnement à l'année $10, après la première opération faite.

Rue St. Louis, entre Royale et Chartres, au premier. 10 dec—3pe

C. A. FESSARD, ouvrira incessamment à son domicile, rue Bourbon, No. 186, près de la rue St. Pierre, un cours-pratique, de tenue de livres en parties doubles, de 6 à 8 heures du soir.

Il donne aussi des leçons en ville, et il peut encore tenir quelques jeux de livres. 4oct—e

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION de l'Hommedieu.—Vente par le register des testamens.—Le mardi, 27 décembre 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 23 novembre 1836, il sera exposé en vente à l'encan à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Charles W. L'Hommedieu, les esclaves suivans et la propriété ci-après décrite, savoir—

1o. Un nègre nommé JOE, agé d'environ quarante ans.

2o. Un nègre esclave nommé GEORGE, âgé d'environ trente ans.

3o Une négresse esclave, nommée MARY, âgée d'environ cinquante cinq ans.

4o. Et la moitié indivise d'un certain lot de terre et bâtisses, situés sur la batture en face du faubourg Ste Marie, numéro cinquante trois, mesurant vingt et un pieds huit pouces de face à la rue Delord, sur cinquante huit pieds un pouce de profondeur, le tout mesure anglaise, conformément à un plan dressé par le voyer de la ville en mai 1826, et annexé à un acte en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, en date du trois juin 1828; l'autre moitié indivise de ce lot appartient à Amos Beson, selon acte du seize mai mil huit cent trente six, au rapport de Joseph B. Marks, notaire public.

Conditions de la vente: L'acquéreur du lot de terre et bâtisses assumera le paiement de la moitié d'un billet de $2500, payable le 16 mai 1837, et paiera la balance à quatre et six mois de crédit; l'acquéreur du nègre Joe assumera le paiement de quatre billets, le premier en date du 12 septembre 1836, de $309, payable à six mois de date; le second de $318 et de la même date, payable dans douze mois; le troisième de $327, et de la même date, payable à dixhuit mois de date; et le quatrième de $336, et de la même date, payable à vingt quatre mois de date, et la balance (s'il y en a) devra être payée dans six mois, et les esclaves George et Mary seront vendus à six mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

S. BOSSMAN, dep. register des testamens

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm Y Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs 25 nov.

SUCCESSION de Veuve Louis Lanoix—Vente par le Régister des Testaments—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du seize Décembre 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Eugénie Peyroux, décédée veuve de Louis Lanoix, le vendredi, trentième jour du mois de Décembre 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, les actions de banque suivans:

Actions de Banque:

Cent vingt six actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Trois actions de la Banque de Cité, établie en cette ville.

Trois cent quinze actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Conditions de la vente: comptant
W F C DUPLESSIS,
19 dec Régister des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu qu'attendu que George Workington Pritchard, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C Duplessis, régister des testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio greffier de la cour des preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé; "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires." approuvé le dix mars mil huit cent trente quatre, avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, état de la Louisiane, daté du treize et unième jour du mois de mars de l'année mil huit cent trente six dans l'affaire de la succession de Thomas Leader Harman, décédé, et rendu dans un procès intitulé, "Thomas Leader Harman et Francis S Harman vs. Nathaniel Cox, tuteur de Charlott G Harman, à l'effet d'opérer un partage des propriétés leur appartenant en commun les propriétés foncières et après décrites, dépendant de la succession de Thos. Leader Harman, décedé, furent pour le compte de la susdite succession offertes en vente publique à l'encan par Isaac L. McCoy, un des encanteurs de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, le neuvième jour du mois de mai mil huit cent trente six, d'après un plan qui a été exposé à la vente, et adjugées en sus in George Worthington Pritchard, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.

Description des propriétés d'après le transfert judiciaire,

Un lot de terre situé dans et formant partie de l'ilet compris entre les rues du Camp, Julie, Girod, St Charles, le susdit lot numéro vingt six mesurant vingt sept pieds de face à la rue du Camp, sur cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur adjugé à George W. Pritchard pour la somme de onze mille cinq cents piastres.

2. Le lot numéro six, mesurant vingt six pieds sept pouces, et six lignes de face à la rue Saint-Charles, sur cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur, et les lots numéros sept, huit et neuf, mesurant chacun vingt sept pieds de face sur la rue St Charles sur cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur furent adjugés à George W. Pritchard pour la somme de neuf mille huit cents piastres chaque, faisant ensemble une somme de trente neuf mille deux cents piastres.

Conditions de la vente: Un sixième comptant et la balance à un crédit d'un, deux, trois, quatre, et cinq ans, avec hypothèque spéciale sur les propriétés jusqu'à parfait paiement, les premier et second billet seulement seront endossés à satisfaction, et si les billets des susdites cinq terres ne sont pas payés à leur échéance, ils porteront un intérêt de dix pour cent par an du jour de leur maturité jusqu'à parfait paiement, sans pour cela donner aux acheteurs le droit de retarder le paiement des susdits billets.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les lots de terre cidessus décrits en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irregularité ou illegalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour des preuves, ce vingtième jour du mois de decembre, A. D. 1836.
W. F. C. DUPLESSIS.
24 dec Régister des testamens.

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse de Jefferson*—Cour des Preuves, succession de Barney Curneen, Samedi le 7 Janvier prochain (1837) à midi, conformement à un decret de la Cour des Preuves de la Paroisse de Jefferson en date du 16 Septembre 1836, je vendrai à l'encan, à l'Arcade de Banks rue des Magasins, dans la ville de la Nouvelle Orleans, les lots de terre ci-après décrit dépendans de la succession de Barney Curneen decedé savoir:

Seize lots de terre situés au fauxbourg Lafayette en cette Paroisse, désignés par les Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, et 17, de l'ilet No vingt (20) conformément à un plan particulier fait par Louis Bringier, arpenteur général sous la date de 20 Avril, 1834, et qui sera exhibé à la susdite arcade quelques jours avant la vente.

Conditions—Le prix d'adjudication sera payable un quart comptant et la balance à douze et dix huit mois de credit en billet endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait payment

Les actes de vent seront passés aux frais des acquéreurs, F DUGUE Juge.
16 Décembre

ETAT DE LA LOUISIANE—**Paroisse de Jefferson**—Cour des Preuves—succession de Eliza Clark—Samedi le 7 Janvier prochain (1837) à midi conformément à un décret de la Cour des Preuves de la Paroisse de Jefferson, en date du 30 Novembre, 1836, je vendrai à l'encan à l'Arcade de Banks rue des Magasins dans la ville de la Nouvelle Orléans de lot de terre ci-après décrit dépendant de la succession de Eliza Clark, décédée, savoir:

Un lot de terre situé au fauxbourg Lafayette en cette Paroisse désigné par le No 51, sur le plan original du dit fauxbourg, mesurant 66 pieds 7 pouces de face à la rue Joséphine entre les rues de la Levée et Rousseau, sur une profondeur de 150 pieds.

Conditions de la vente—Moitié payable comptant et moitié à six mois du jour de la vente, en billet endossé à satisfaction et hypothèque sur le terrain vendu jusqu'à parfait payement.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs. F DUGUE, Juge.
16 dec

Sucre à vendre—Les soussignés offrent à vendre 400 boucauds de sucre de l'habitation Whitehal, à 60 milles, et 250 boucauds à 90 milles audessus de la cité.
16 dec THOMAS BARRETT & Co.

Platre Nouveau pour Cheminées.

MR. N. HOLDEN Jr., a l'honneur d'informer ceux qui batissent des maisons aussi bien que les propriétaires de maisons déjà construites, qu'il fait et prépare un nouveau genre de ciment préférable à la chaux ou au mortier et bien moins coûteux. Il garantit que l'eau ne pénétrera pas à travers de ce ciment; mais comme il y a déjà 14 ans que cet article est connu du public, il croit qu'il n'est pas nécessaire d'en dire davantage. Mr. N. H. dirigera en personne les ouvriers qui doivent appliquer le ciment, si l'on s'adresse à lui, No. 139, Vieille Levée.

N.B. Mr. N. H. se charge aussi de la peinture des maisons et pose les vitres de chassis et les papiers peints. 20 dec—6

A LOUER—Le moulin à scie situé sur la rive droite du fleuve, vis à vis la Presse à coton de la Levée, lequel est en très bon état et peut être mis en opération immédiatement; ce moulin par sa proximité de la ville et des chantiers de construction est on ne peut mieux situé pour le débit du bois Pour les conditions et renseignements, s'adresser rue Royale no 215, à
21 dec—6 3pe J BTE OLIVIER.

ARTICLES de Choix—9 quarts de pipes Eau de vie Champagne, âgé de 25 ans; 6 du do do 22 ans; 10 do do 17 ans, marque de Dessaut; 12 et demi do do 4me. preuve; 25 demi do do 3me. preuve; 27 do do 4me preuve, marque de Jones
PHILLIPS & HART,
21 dec 38, rue du Camp.

PORC—38 barils de mess; 9 barils du quartiers de derrière; 6 caisses porc désossé, en débarquement du Boonslich, et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
21 dec 17, rue du Commerce

Avis aux Dames—Mlle *Joséphine Tombeur*, rue Royale no 244, marchande lingère de Paris, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France un très bel assortiment tant en lingerie qu'en nouveautés de toutes sortes. Elle ose espérer que le bon choix de ces marchandises et la modération de ses prix lui continueront la préférence qu'elles lui ont toujours accordé
17 dec—6,3pe JOSEPHINE TOMBEUR.

Ventes à l'Encan.

PAR M BARNETT Sr.

IL sera vendu le 5 Janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett

Une propriété située sur le derrière de cette ville ayant deux arpents de face, à partir de quatre arpents et demie du chemin du bayou et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite des terres de feu Jean Gravier, bornée du côté de la ville par la propriété de Mme. de Pontalba et de l'autre côté par celle appartenant à Mr. Alexandre Milne.

Cette propriété est celle figurée sur le plan général de Zimpel, et désignée par erreur comme appartenant à Messrs. L. V. Labarre et L. Dorgenois

Conditions—A la vente. 14 déc.

Avis à tous ceux que cela peut concerner.

LES soussignés ayant vu un avis de vente publique d'une propriété située sur le derrière de cette ville ayant deux arpents de face, à partir de quatre arpents et demi du chemin du Bayou, et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite des terres de feu Jean Gravier, bornée du côté de la ville par la propriété de Mde. De Pontalba, et de l'autre côté par celle appartenant à Mr. Alexandre Milne, laquelle propriété est due avoir été figurée sur le plan général de Zimpel, et designée par erreur comme appartenant à Mr J. V. Labarre & L. D'Orgenois, donnent avis par les présentes que ce n'est pas par erreur que cette propriété a été désignée comme appartenant à Mrs J. V. Labarre et L. D'Orgenois, qu'elle leur appartient en vertu de bons titres très anciens, et qu'ils en sont actuellement en possession.

Les soussignés donnent avis en outre qu'ils s'opposent à la dite vente bien décidés à faire valoir leurs droits et à poursuivre tous ceux qui voudraient prendre possession de la dite propriété.

J. VOLANT LABARRE,
Par procuration de L. D'ORGENOIS,
19 dec—14 LS HARANG.

PAR J. B BLACHE

IL sera vendu, jeudi 29 décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis

Un beau terrain de valeur, ensemble avec la maison et autres dépendances qui s'y trouvent, situé au faubourg Marigny sur la rue de la Levée entre les rues Marigny et Mandeville, bornée d'un côté par la propriété de M. B. Marigny et de l'autre côté par celle de M. Durand

Cette propriété mesure 95 pieds 11 pouces 4 lignes de face, sur une profondeur de 206 pieds 11 pouces 7 lignes d'un côté et 156 pieds 11 pouces 7 lignes de l'autre, et communique à la rue de la Victoire par un corridor de 3 pieds 2 pouces 3 lignes, ce terrain sera offert en vente divisé en 4 lots, ainsi que l'indique le plan maintenant exposé à la Bourse.

Conditions 1/3 comptant, 1/3 à un an et 1/3 à deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente par L. T. Caire N. P. aux frais des acquéreurs. 14 déc

PAR B. BOUNY

VENTE de succession de feu Joseph Tricot—Mercredi 28 du courant, il sera vendu en vertu d'un ordre de la cour des preuves, pour la ville et paroisse d'Orléans en date du 13 décembre 1836, et pour compte de la succession de feu Joseph Tricot, rue Condé entre St Philippe et Dumaine au dessous des bains publics.

Les effets mobiliers dépendant de sa succession, consistant principalement en articles de [illegible] que Brides, mors, Selles, cuirs, mais quincaillerie [illegible] meubles [illegible].

Conditions—Comptant 14 déc—3

PAR M BARNETT, Sr

VENDREDI, deuxième jour du mois de janvier mil huit cent trente sept, à midi, à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en vertu d'une commission de John Dutton, juge de paroisse, dans et pour la paroisse d'Iberville, datée en [illegible], et conformément à un décret de la cour des preuves, dans et pour ladite paroisse d'Iberville, daté du quatorze novembre 1836 il sera exposé en vente publique, pour compte de la succession de Martin Dubaux et Irène Joly, décédés, la propriété suivante:

Un certain lot de terre situé dans la Nouvelle Orléans, rue du Cirque, mesurant vingt sept pieds six pouces de face à ladite rue du Cirque sur quatre vingt douze pieds six pouces de profondeur, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et qui en dépendent comme il appert sur le plan qui sera exhibé à la Bourse le jour de la vente.

Conditions—Un tiers payable dans tout le mois de mars mil huit cent trente sept piastres et un tiers, dans tout le mois de mars 1838 dix huit cent trente huit piastres et un tiers, dans tout le mois de mars 1839 en billets endossés à la satisfaction du tuteur des mineurs, et payables à la Banque de l'Union de la Louisiane à la Nouvelle Orléans, et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement à l'échéance, les billets porteront intérêt de 10 pour cent par an jusqu'à ce qu'ils aient été payés. L'acte de vente pardevant Jh Cuvillier, not. pub. aux frais de l'acheteur. 29 nov—3ps

PAR DUTILLET & DELERY.
Succession de Pierre Lambert

JEUDI, le 12 janvier 1837, à midi, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, la propriété foncière dépendant de la dite succession, consistant en un terrain formant l'encoignure sud, des rues St. Pierre et Bourbon, ayant mesure française, 60 pieds de face à chacune des dites rues, ensemble les bâtisses y construites, consistant en une maison basse en briques, couverte en tuiles creuses, formant toute la façade sur la rue Bourbon, une cuisine haute en briques dans la cour, et une petite maison basse en briques située sur la rue St. Pierre. Le magasin à l'encoignure est maintenant occupé par M. Bardon. Les murs de la maison d'encoignure ont été construits de manière à pouvoir supporter un 2d étage.

Les banquettes et le pavage sont payés. La propriété est assurée, et la police sera transférée à l'acquéreur pour le temps qu'elle a encore à courir.

Conditions: Un quart comptant, et le reste à un et deux ans, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, divisés en coupons à leur convenance et portant hypothèque sur la propriété. En cas de non payement des billets aux échéances, ils porteront intérêt à raison de dix pour cent par an depuis l'échéance jusqu'au payement, sans que l'acquéreur puisse se prévaloir de cette clause pour retarder le payement des dits billets.

L'acte de vente sera passé devant Thre. Seghers notaire, aux frais de l'acquéreur. 13 dec—16 3ps

PAR DUTILLET & DELERY
Succession de Pierre Lambert.

JEUDI, le 5 janvier 1837, à midi, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, 65 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane. Conditions comptant.

L'acquéreur devra dans les dix jours qui suivront l'adjudication fournir une hypothèque à la satisfaction de la direction en garantie de ces mêmes actions.
13 dec—3 3 ps 3d s

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de **Plaquemine.**—*Cour des Preuves*—Il sera vendu par le soussigné juge de la paroisse de Plaquemines, le mercredi 18 janvier 1837, à midi, sur les lieux, les objets suivants appartenant à la communauté qui a existé entre Augustin Dupré et son épouse decedée Eulalie Rousseau; savoir:

1 **Une habitation** établie en sucrerie, située dans cette paroisse sur la rive gauche du Mississippi à environ 18 milles au dessous de la ville de la N. Orléans, mesurant 20 arpents de face au fleuve sur quarante arpents de profondeur, ensemble les édifices qui s'y trouvent. Ladite habitation est bornée à sa limite supérieure par celle de Armand Lanaux et à la limite inferieure par la terre de Manuel Andry, et il y a quatre vingt actions de la Banque Consolidée qui seront également vendues avec la dite habitation.

2. Les Esclaves suivants,
1 Jacques Missa, de 72 ans; Commandeur
2 Lafortune, de 62 ans, Nègre de camp
3 Samson de 50 ans; Nègre de camp.
4 Ben Mulâtre de 42 ans; Nègre de champ et cheron.
5 Mark de 42 ans; bonne pioche, pelle et hache
6 Marguerite 52 ans; aveugle, vendue avec sa fille Celeste âgée de 16 ans, domestique de maison
7 Caroline de 20 ans; négresse de champ avec ses deux enfans Henriette âgée de 30 mois et Isabelle ou six mois
8 Jeffrey de 23 ans; bonne pioche, bonne pelle, bonne hache, bon charretier et excellent cocher
9 Jack, de 27 ans, bonne pioche, bonne pelle, bonne hache.

3 Les animaux, instrumens aratoires, et meubles meublans—Dix chevaux americains; quatre paires de bons bœufs de tire; six vaches laitières; quarante moutons, un certain nombre de charrues, charrettes &c, et quelques meubles.

Conditions.—L'Habitation comptant, c'est à dire l'acquéreur paiera à la Banque Consolidée une dette hypothécaire de quatorze mille cent douze piastres, et à M. Manuel Andry dix mille quatre cent piastres, avec les intérêts, le tout (intérêts compris ne pouvant exceder vingt six mille piastres, et la balance payable à un an de terme. Les esclaves six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et par coupons, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, les animaux, instrumens aratoires, meubles &c comptant.

Les billets devant être divisés de manière à convenir aux héritiers.
16 dec G. LEONARD, Juge.

AVIS AU PUBLIC—Le sieur Jean Rapalie annonce aux personnes affectées de la [illegible] qu'il entreprend leur cure, et ose se flatter de prouver l'efficacité de son remède, par les certificats qu'il soumettra. Sa demeure est toujours rue St. Pierre, près de la prison No 61

Il promet de fortifier la vue de personnes qui portent lunettes, par un remède simple et efficace, et qu'il en donnera des preuves.

Il ne demande rien d'avance, mais à la seconde cure si l'on se trouve mieux, comme il en donnera l'assurance, il exigera la moitié du prix convenu pour l'entière guérison. En outre des nombreux certificats qu'il possède, il donne connaissance d'un qu'on a dernièrement délivré.

JE soussigné, certifie que le Sieur Jean Rapalie, m'a traité pour le mal d'œil par suite d'une piqure d'un insecte venimeux. Après avoir été six semaines à l'hôpital, sans pouvoir travailler, par l'application de son remède, je me trouve parfaitement rétabli.
19 dec—20 Signé BARDITTE

AGENCE générale.—Le soussigné donne avis [illegible] à la Nouvelle Orléans, se chargera, à l'avenir, des affaires des personnes qui, voulant quitter le pays ou s'en absenter seulement, y laisseraient des intérêts à soigner. Il fera en outre le courtage de change dans toutes ses branches, et se chargera pour tous achats ou ventes de propriétés ou produits.
S'adresser rue Conti, No. 58.
5 oct—6m.2ps F. LAVILLE.

51 barrels of Molasses for sale by
dec 21 R BRUGIER.

CHAUFFAGE.—Le soussigné a toujours une grande quantité de bois de chauffage, consistant en chêne, frêne et pin, aussi bien que du charbon de bois, du sable, du goudron, des coquillages, à vendre.
W. E. & R. MURPHY,
20 dec 132, rue du vieux bassin.

ON pourra se procurer constamment au bureau, à l'allée de Banks, du charbon de terre (coke) dont le gaz a été extrait, à raison de six escalins le baril.
10 dec

CLOUX—Cloux longs de 4, 4 1/2 5 à 6 de f[illegible] du tonne, en debarquement et à vendre par
23 dec—4 THOS. C CA[illegible]H & Co

PORC SALE—10 barriques de Jambon, 8 dito épaules, en débarquement du Boonslich, et à vendre par LAYET & AMELUNG,
21 dec 17, rue du Commerce